Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

24. PARTICIPATION VENDÉE EAU – CONVENTION N°PI.15.025.2026 – POTEAU INCENDIE – SAINTE MARIE – Rapporteur : Christian RONDEAU

Suite à une défaillance d'un poteau incendie, celui-ci doit être renouvelé en lieu et place, afin de satisfaire la défense incendie de la zone :
Ainsi, il est proposé de verser la participation suivante à VENDÉE EAU :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL24-DE

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
Forfait pour installation de chantier	627,20 €	100 %	**627,20 €**	***VOI/12/2315 /9010/ STRU***
Marquage/piquetage	197,48 €		**197,48 €**	
Renouvellement place pour place d'un hydrant	1 789,06 €		***1 789,06 €***	
		TOTAL HT	**2 613,74 €**	
		TVA 20%	**522,75 €**	
		TOTAL TTC	**3 136,49 €**	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2026,
Vu le projet de convention n°PI.15.025.2026 relatif aux modalités techniques et financières de fourniture et de pose d'un poteau d'incendie sis Sainte Marie ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Grands Travaux du 23 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et du versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI 12 2315 9010 STRU,
- autorise M. le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS * 85500 (Vendée) * R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026
Notifié le :